



FAMILLE PIERRE USSEGLIO

CHÂTEAUNEUF - DU - P A P E

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 2025

Les présentes conditions générales de vente détaillent les droits et obligations de l'EARL Pierre Usseglio (ci-après dénommée le Vendeur) et de son client, et sont applicables de façon exclusive, à toute prestation accomplie par le Vendeur, ce qui applique l'adhésion de l'Acheteur aux présentes, Elles entrent en vigueur au jour de la passation de commande et sont conclues pour la durée nécessaire à la fourniture des biens souscrits, jusqu'à l'extinction des garanties dues par le vendeur.

1.OFFRE DE PRIX :

Les renseignements donnés sur les catalogues, liste de prix, etc... ne sont donnés qu'à titre indicatif. Les offres émanant du vendeur sont proposées dans la limite de leur validité juridique, mentionnées sur l'offre. Le Vendeur s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment, toutefois, il s'engage à facturer les marchandises commandées au prix indiqué lors de l'enregistrement de la commande, qui devient ferme et non révisable.

2.MODALITÉS DE LA VENTE :

Les tarifs s'entendent nets, en Euro, expédition sous capsule congé, départ cave et hors taxes. Par voie de conséquence ils seront majorés du taux de TVA et des frais de transport applicables au jour de la commande. Sauf convention contraire, les marchandises seront payables à la commande en chèque, espèces, carte bancaire ou virement au siège du Vendeur. La vente ne sera effective que lorsque la marchandise visée aura obtenu les autorisations nécessaires à sa commercialisation. A défaut, la vente sera résolue de plein droit.

3.RABAIS ET RISTOURNES :

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que le Vendeur sera amené à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par l'Acheteur de certaines prestations.

4.ESCOMPTE :

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.



Domaine Pierre Usseglio & fils
10 route d'Orange
84230 Châteauneuf du Pape
FRANCE

Tel : +33 (0)4 90 83 72 98
Fax : +33 (0)4 90 83 56 70
info@domainepierreusseglio.fr

domaine-usseglio-pierre.com



5. PAIEMENT – RETARD DE PAIEMENT :

Le paiement du solde interviendra suivant les délais conformes à la réglementation actuelle en vigueur (article L.443-I C.com). Et aux accords interprofessionnels éventuels relatifs aux délais de paiement. Le non-paiement à l'échéance prévue entraîne pour le débiteur, sans mise en demeure préalable, une pénalité de retard calculée sur le montant hors taxes de la somme restant due au taux égal à 1,5 fois le taux d'intérêt légal, et ce à compter du jour suivant la date de règlement portée sur la facture, ou à défaut, le trente et unième jour suivant la date de réception des marchandises. Le Vendeur pourra suspendre les livraisons.

6. CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ :

Jusqu'au paiement intégral du prix de vente convenu, des taxes et frais annexes (y compris les pénalités), les marchandises vendues et visées par les factures restent la propriété exclusive du Vendeur. L'inexécution par l'Acheteur de ses obligations de paiement, pour quelque cause que ce soit, confère au Vendeur, le droit d'exiger la restitution immédiate des marchandises livrées aux frais, risques et périls de l'Acheteur.

7. LIVRAISON :

La livraison des marchandises commandées se matérialise par la retraitaison par l'Acheteur sur le lieu de vente ou par leur livraison à l'adresse indiquée par l'Acheteur. La retraitaison de la marchandise devra s'effectuer dans les douze mois à compter de la signature du bon de commande. A défaut, la vente sera résiliée et des dommages et intérêts pourront être demandés à l'acquéreur défaillant. Les délais de livraisons prévus ne constituent pas des délais de rigueur, ils sont donc indicatifs. Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison ne pourra pas donner lieu au profit de l'Acheteur à des dommages et intérêts ou à l'annulation de la commande. Le risque du transport est supporté en totalité par l'Acheteur. En cas de marchandises manquantes ou détériorées lors du transport, l'Acheteur devra formuler toutes les réserves nécessaires sur le bon de livraison, les marchandises délivrées seront réputées conformes en quantité et en qualité à la commande. Ces réserves devront être en outre confirmées par écrit dans les 3 jours suivant la livraison, par courrier recommandé AR.

8. OBLIGATION DES PARTIES :

Compte tenu du caractère Intuitu Personae de la relation commerciale qui existe entre le Vendeur et l'Acheteur et sauf autorisation expresse du Vendeur, l'Acheteur s'interdit de revendre ou d'exporter, directement ou indirectement, la marchandise achetée auprès du Vendeur, à des réseaux de grande distribution ou un pays autre que la France.

9. TRANSFERT DES RISQUES :

Le transfert des risques, de perte ou de détérioration des produits sera réalisé dès livraison et réception de la marchandise par l'Acheteur. La responsabilité de la garde et de la conservation de la marchandise est indépendante de sa propriété. En ce sens, cette responsabilité incombe au Vendeur tant qu'elle est entre ses mains, même si elle a été intégralement payée. Toutefois, dans l'hypothèse où l'Acheteur n'aurait pas retiré la marchandise à la date prévue, le Vendeur sera dégagé de sa responsabilité de gardien. A ce titre l'Acheteur est tenu d'assurer la marchandise sous réserve de propriété.



Domaine Pierre Usseglio & fils
10 route d'Orange
84230 Châteauneuf du Pape
FRANCE

Tel : +33 (0)4 90 83 72 98
Fax : +33 (0)4 90 83 56 70
info@domainepierreusseglio.fr

domaine-usseglio-pierre.com



10.CONDITIONS D'AGRÉAGE :

Conformément au caractère supplétif de la règle de l'article 1587 C.civ, et compte tenu de la spécificité de la marchandise vendue en tant que produit biologiquement vivant évoluant avec le temps, les parties renoncent expressément à la condition de dégustation à des fins d'agrément. De ce fait, l'Acheteur ne pourra invoquer la non-conformité existante entre la marchandise reçue et l'éventuel échantillon dégusté avant la conclusion du contrat.

11.RENONCIATION :

À défaut de contestation par écrit dans un délai de 15 jours à compter du jour de leur émission, par l'Acheteur, les présentes conditions générales de vente seront considérées comme approuvées par lui. Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées par les présentes conditions ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation.

12.DROIT APPLICABLE – JURIDICTION :

Les présentes conditions générales de vente sont régies par la loi française, qui intègre la Convention de Vienne du 11 avril 1980 sur la vente internationale des marchandises. Pour tout litige qui ne pourra se résoudre à l'amiable, seul sera compétent le tribunal dans le ressort duquel est localisé le siège social du Vendeur, même en cas d'appel en garantie et de pluralité de défendeurs.



Domaine Pierre Usseglio & fils
10 route d'Orange
84230 Chateauneuf du Pape
FRANCE

Tel : +33 (0)4 90 83 72 98
Fax : +33 (0)4 90 83 56 70
info@domainepierreusseglio.fr

domaine-usseglio-pierre.com

